



Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

N° 15.17
EMPRUNT EXTENSION
SIEGE D'ACTIVITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 14 avril 2015, s'est réuni en procédure d'urgence à L'isle d'Abeau, le 20 avril de l'an deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 103 titulaires / Présents : 86 / Votants : 102

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (28)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (11)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (17)
- ❹ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (10)
- ❺ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (20)

16 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Mme Pascale BIDARD, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le

Dans le cadre de la reprise de la gestion en interne de l'ensemble des bacs roulants en place sur le territoire, il a été acté un projet d'extension des bâtiments du site d'activités d'Heyrieux. Il comprendra un espace d'accueil et des bureaux, ainsi qu'un vaste espace de stockage des bacs. Ce projet a été engagé depuis plusieurs années et les travaux ont débuté au mois d'octobre 2014. Le financement de ce projet est assuré en partie par un prêt de 1 000 000€ sur 20 ans.

Après consultation des organismes de crédit, la proposition de la Banque Postale apparaît la plus intéressante. Il est donc décidé de délibérer comme suit pour assurer ce financement.

Le SMND après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 1 000 000,00€
Durée du contrat de prêt	: 20 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 1 000 000,00€
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/06/2015 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 1,54 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité annuelle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement	: 0,10 % du montant du contrat du prêt, soit 1000,00€
-------------------------	---

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le 22/04

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 20 avril 2015

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

